

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2010**

**COMPTE RENDU**

-----000-----

**1EME DELIBERATION :**  
**PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE DEUX PARCELLES COMMUNALES**

La Société TAMA, mandatée dans le cadre des travaux de recalibrage du Béal pour la désinondabilité de la zone comprise entre la route départementale 6007 et le port du Béal, occupe deux parcelles communales cadastrées AR 172 et 64.

La Société TAMA demande la prolongation de la convention d'occupation pour une nouvelle durée de six mois maximum.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la dite convention.

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,            A L'UNANIMITE**

**ACCEPTE** la conclusion d'une convention d'occupation précaire des parcelles communales AR 172 et 64 au profit de la société TAMA, pour une nouvelle durée de six mois maximum.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la commune la convention à intervenir.

**2EME DELIBERATION :**  
**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE POUR EXERCER LES FONCTIONS DE CENSEUR AUPRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE AEROPORTUAIRE**

Par délibération en date du 29 Septembre 2008, M. Henri LEROY avait été élu, en qualité de Représentant Titulaire de la Commune de Mandelieu-La Napoule, pour exercer les fonctions de Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société Aéroportuaire.

Compte tenu d'un emploi du temps chargé, M. Henri LEROY ne peut pas toujours être présent aux réunions.

De ce fait, il sera proposé au Conseil Municipal de désigner un nouveau Représentant Titulaire de la Commune de Mandelieu pour siéger auprès du Conseil de Surveillance de la Société.

**LE CONSEIL,**

**Et après avoir procédé au vote, à bulletin secret,**

**PAR    33            VOIX POUR**

**DESIGNE :**

- **Jacques BERTHELOT**

En qualité de Représentant Titulaire pour siéger au Conseil de Surveillance de la Société Aéroportuaire.

**3EME DELIBERATION :  
MODIFICATION DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX DU CENTRE EXPO  
CONGRES**

La Ville de Mandelieu-La Napoule a mis à disposition de l'Office du Tourisme et des Congrès, les locaux du Centre Expo Congrès.

Conformément à l'article 8 de ladite Convention d'Occupation en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, il est proposé au Conseil Municipal de réévaluer la redevance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu les interventions de :**

**- M. G.ALUNNI, Mme LEQUILLIEC et M. LEROY**

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** la modification de la redevance versée par l'OTC à la Commune pour l'occupation des locaux du CEC, de 734,00 € à 1 260,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 par jour d'occupation.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la commune l'avenant à intervenir.

**4EME DELIBERATION :  
AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES CONVENTIONS PASSES ENTRE  
LA CAISSE DE MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES ALPES MARITIMES ET LA  
COLLECTIVITE**

Le Conseil Municipal sera appelé à autoriser le Maire à signer la convention « Accueil Jeunes Enfants » concernant les structures multi accueil Les Petits Loups et les Pitchounets, passée avec la MSA, au titre d'instance compétente, dans le cadre de l'accueil des enfants des familles ressortissantes du régime agricole, au sein de ces établissements gérés par la commune.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu les interventions de :**

**- M. LEROY, Mme GHIBAUDO et Mme MAIMON**

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire à signer la convention passée avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Alpes Maritimes au titre d'instance compétente.

**5EME DELIBERATION :  
OUVERTURE DE POSTES BUDGETAIRES**

Le Conseil Municipal crée par délibération les emplois permanents ou non, à temps complet ou non, après ouverture des Crédits au Chapitre Budgétaire intéressé. Les grades ainsi créés sont pourvus soit par recrutement, soit dans le cadre de la progression de carrière des Agents : Promotion Interne, avancement de grade après avis de la Commission Administrative Paritaire, ou lors de réussites aux concours et examens de la fonction Publique Territoriale.

Ainsi, pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre à certains agents méritants de progresser dans leur carrière, il est proposé au Conseil Municipal de créer les grades subséquents.

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**DECIDE** la création des emplois susvisés selon les modalités définies ci-dessus.

**DIT** que le niveau de rémunération sera celui fixe par l'échelle indiciaire des grades susmentionnés.

**DIT** que le financement sera imputé au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours et à venir.

**6EME DÉLIBÉRATION :**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION – COORDONATEUR DE L'ENQUETE – AGENTS  
RECENSEURS – CONDITIONS DE REMUNERATION**

La Loi du 27 Février 2002 relative à la Démocratie de proximité procède à une refonte des modalités d'organisation des opérations de recensement et substitue à une procédure générale de comptage étendue à l'ensemble du territoire des communes, une méthode d'enquête annuelle élaborée à partir d'un échantillon représentatif. A l'enquête annuelle habituelle s'ajoute pour cette année l'enquête intitulée « Famille et Logements ».

La Commune a l'entière responsabilité du recrutement et de l'encadrement des agents recenseurs et des responsables municipaux du recensement, qui sont nommés par arrêté municipal et rémunérés par la Commune.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à désigner par arrêté l'agent coordonateur et les agents recenseurs et de déterminer les modalités de rémunération.

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire à désigner par arrêté l'Agent coordonateur et les agents recenseurs.

**ACCEPTE** les modalités de rémunération des agents affectés au recensement de la population telles qu'elles sont exposées ci – dessus.

**DIT** le financement sera imputé au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours et à venir.

**7EME DELIBÉRATION :**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION DU CENTRE CULTUREL  
MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL GENERAL**

Demande de subventions auprès du Conseil Général des Alpes-Maritimes pour les manifestations culturelles organisées par le Centre Culturel Municipal : à l'Espace Léonard de Vinci dans le cadre de sa saison culturelle, au Parc Robinson avec le Festival « Jazzy Robinson » et au Château de la Napoule avec les « Nuits du Château ».

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de financement de 30 000€ pour la programmation de l'Espace Léonard de Vinci, de 16 000€ pour le festival « Jazzy Robinson » et de 40 000€ pour le festival des « Nuits du Château ».

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de financement de 30 000€ pour la programmation de l'Espace Léonard de Vinci, de 16 000€ pour le festival « Jazzy Robinson » et de 40 000€ pour le festival des « Nuits du Château » auprès du Conseil Général.

**8EME DELIBERATION :  
DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION DU CENTRE CULTUREL  
MUNICIPAL AUPRES DU CONSEIL REGIONAL**

Demande de subventions auprès du Conseil Régional pour les manifestations culturelles organisées par le Centre Culturel Municipal : à l'Espace Léonard de Vinci dans le cadre de sa saison culturelle, au Parc Robinson avec le Festival « Jazzy Robinson » et au Château de la Napoule avec les « Nuits du Château ».

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une demande de financement globale de 10 000€ pour la programmation de ces 3 évènements auprès du Conseil Régional.

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de financement globale de 10 000€ pour la programmation de ces 3 évènements auprès du Conseil Régional.

**9EME DELIBERATION :  
AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LOI SUR L'EAU POUR L'AMENAGEMENT DU TECHNOPOLE  
DE L'IMAGE A LA BASTISSE ROUGE (CANNES) : AVIS DE LA COMMUNE.**

La ville de Cannes a lancé un projet afin de réaliser un Technopôle autour de l'Image sur le site de la Bastide Rouge aux Tourrades, comprenant des commerces, des cinémas et des bureaux. La SCI André en charge de ce projet a présenté auprès de la préfecture des demandes d'autorisations au titre des installations classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) et de la Loi sur l'Eau.

Les enquêtes publiques relatives à cette demande ont lieu à Cannes du 20 octobre au 22 novembre 2010 inclus.

Toutefois, la Commune de Mandelieu La Napoule n'est concernée que par l'Enquête ICPE. Et le Conseil Municipal doit rendre son avis sur le projet présenté dans le dossier d'installation classée au plus tard le 7 décembre 2010.

Il est donc proposé de donner un avis défavorable sur le projet de demande d'autorisation présentée par la SCI André au regard de l'aspect énergétique et du contexte environnemental.

En effet, d'une part, il ne semble pas très judicieux d'utiliser de telles puissances électriques (énergie primaire de 3354kW) alors que notre département n'est pas sécurisé en alimentation électrique et d'autre part, les machines prévues contiennent un stockage de gaz toxique frigorigère important susceptible en cas d'accident de toucher les 10 000 personnes prévues sur le site ou d'atteindre la nappe souterraine ou les eaux des rivières voisines.

**LE CONSEIL,**

**Après avoir entendu les interventions de :**

- **Mrs CASTILLO, LEROY, BERTHELOT, MUNIER, LAVISSE  
et Mme ROBORY DEVAYE**

**Et après en avoir délibéré,**

**PAR 26 VOIX POUR**

**6 VOIX CONTRE  
(Mrs DAVID, CASTILLO, Mmes MAIMON, GIORDANO,  
Mrs GANTOIS, ALUNNI )**

**1 ABSTENTION  
M. LAVISSE**

**Donne** un avis défavorable sur le projet de demande d'autorisation présentée par la SCI André pour l'exploitation d'installations de réfrigération / compression au sein du Technopôle de l'Image à la « Bastide Rouge » au regard des éléments développés par le rapporteur sur l'aspect énergétique et sur le contexte environnemental.

**10EME DELIBERATION :  
RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT UNIFIE DU  
BASSIN CANNOIS, POUR L'ANNEE 2009**

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois, auquel la Commune de Mandelieu-La Napoule adhère, pour la compétence assainissement- épuration, depuis 2009, a envoyé le rapport d'activité pour l'année 2009.

Les différents contrats, travaux et indices réglementaires y figurent. La station d'épuration Aquaviva fait l'objet d'une présentation concise.

Le Conseil Municipal sera amené à prendre acte de ce rapport d'activité pour l'année 2009.

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**PREND** acte du rapport présenté ci-dessus.

**11EME DELIBERATION :  
SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE  
RESTAURATION SCOLAIRE DES ECOLES PUBLIQUES ENTRE LA VILLE DE PEGOMAS ET LA  
VILLE DE MANDELIEU LA NAPOULE**

Une convention a été passée en juillet 2003 entre la Ville de MANDELIEU-LA NAPOULE et la Ville de PEGOMAS afin de fixer les conditions de leur participation financière pour les repas pris par les élèves de maternelle et d'élémentaire, domiciliés sur leur territoire et inscrits dans une école publique de l'autre commune.

La Commune de MANDELIEU-LA NAPOULE prenant à sa charge la part la plus importante du coût des repas, il a été envisagé la signature d'une convention établissant qu'à partir de l'année scolaire 2010/2011, chaque commune rembourserait à l'autre la part du prix des repas non couverte par le paiement des familles.

Le Conseil Municipal sera appelé à autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de PEGOMAS.

# DEBAT D'ORIENTATION

## BUDGETAIRE 2011

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote du budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à vote, mais sa teneur fait l'objet d'une délibération, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, codifiée aux articles L. 2312-1 et L.2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette procédure permet au Conseil Municipal :

- D'émettre des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- de connaître les orientations de l'Etat concernant le secteur public local,
- d'être informé sur l'évolution de la santé financière de la collectivité

### **Mon intervention s'articule autour de 3 axes :**

**I - Environnement de la préparation budgétaire**

**II – La situation des finances locales.**

**III - Les perspectives 2011 pour le Budget de la Commune de Mandelieu La Napoule.**

## **I - ENVIRONNEMENT DE LA PREPARATION BUDGETAIRE :**

La préparation du budget primitif 2011 s'inscrit dans un contexte économique international et national très difficile et préoccupant.

L'équilibre est quasi déflationniste avec une croissance faible aux Etats-Unis et en zone euro.

### **Outre-Atlantique, l'économie peine à remonter.**

Avec une reprise américaine menacée, le dollar joue la variable d'ajustement au grand dam des partenaires commerciaux des Etats Unis, le Japon et l'Europe.

La Banque centrale américaine a confirmé ses inquiétudes sur la situation économique américaine. Elle se déclare prête à intervenir de nouveau pour soutenir la reprise et «*ramener l'inflation, à terme, à des niveaux appropriés*». Sous-entendu, la Fed craint la déflation face à un marché immobilier déprimé et à un taux de chômage record.

Les entreprises ont privilégié leur productivité par rapport à l'emploi, ce qui va conduire à un taux de chômage toujours très élevé.

Le taux de chômage aux Etats-Unis pourrait augmenter jusqu'à la fin du premier semestre 2011 du fait de la lenteur de la reprise économique. La reprise économique entamée en juin 2009 "progresses à un rythme moyen" et la croissance du PIB au premier semestre de 2011 devrait rester "inférieure ou égale au potentiel de croissance" de l'économie. "Si ces prévisions s'avèrent justes, alors, du fait de la relation observée historiquement entre la croissance du PIB réel et le marché du travail, le taux de chômage pourrait monter de 0,5 point au plus" d'ici à juin 2011.

Le chômage, qui atteignait officiellement 9,6% fin août, pourrait ainsi remonter jusqu'à 10,1%, retrouvant le niveau auquel il avait plafonné en octobre 2009, et qui n'avait alors plus été constaté depuis juin 1983.

La croissance de l'économie américaine a fortement ralenti au deuxième trimestre, pour n'atteindre que 1,6% en rythme annuel, ce qui est inférieur au potentiel de croissance des Etats-Unis, que la Fed estime compris entre 2,5% et 2,8%.

La forte dégradation des indicateurs économiques américains (immobilier, ventes de détail,...) depuis le mois de juin a renforcé les craintes de rechute de l'activité, voire de déflation aux Etats-Unis. Les dernières statistiques publiées depuis le début du mois de septembre ont certes relativisé ces craintes et témoignent maintenant d'une certaine stabilisation de l'activité. Mais rien n'est encore gagné.

L'assainissement du bilan des ménages n'est pas terminé.

### **La situation en zone Euro est très hétérogène**

Si pour l'heure les enquêtes d'activité restent bien orientées en zone euro, on peut penser que la situation économique va finir par se dégrader suivant de près les Etats-Unis surtout lorsque les plans d'austérité commenceront à peser sur l'activité en 2011.

Bien que la situation économique et le niveau de la dette en Europe continuent de préoccuper les acteurs du marché, ces derniers favorisent la situation économique du Vieux -Continent face à celle des Etats-Unis, qui peinent à sortir de la crise.

La structure de croissance est très différente entre les différents pays de la zone Euro. Plusieurs facteurs expliquent les écarts de croissance :

- la capacité à exporter vers les pays émergents
- la capacité à s'endetter davantage
- la situation de leurs finances : l'effort de réduction des déficits sur les deux dernières années est très important.

L'Allemagne est en bonne position, et la France dans une situation très moyenne.

### **En France, une croissance modérée d'ici la fin de l'année**

- **Ralentissement des exportations, soutien de la demande intérieure** : Le ralentissement des exportations serait partiellement compensé par le soutien de la demande intérieure, via la consommation des ménages et, pour la première fois depuis le deuxième trimestre 2008, la stabilisation de l'investissement en construction.

- **Hausse modérée de l'activité en France** : Au total, l'économie française croîtrait sur un rythme de l'ordre de 0,4 % par trimestre d'ici la fin de l'année. La prévision de croissance n'a pas changé depuis la note de conjoncture de juin. De fait, les indicateurs de climat des affaires dans les services et l'industrie manufacturière ont peu évolué ces derniers mois et se maintiennent à un niveau proche de leur moyenne de long terme. Toutefois, le climat des affaires dans la construction, bien qu'encore inférieur à la normale, se redresse quelque peu depuis le début de l'année. Sur l'ensemble de l'année 2010, la croissance française serait de 1,6 %.
- **Stabilisation du taux d'investissement des entreprises** : L'investissement des entreprises en biens manufacturés, qui a chuté de plus de 11 % en 2009, se redresse progressivement depuis le début de l'année. Ce redressement se poursuivrait de manière atténuée sur la deuxième partie de l'année. De plus, le taux d'utilisation des capacités de production remonte quelque peu, même s'il reste toujours à un niveau inférieur à sa moyenne de long terme. Enfin, les conditions de financement en France ont tendance à se détendre avec la baisse des taux d'intérêt, même si les conditions d'octroi de crédit restent plus dures qu'avant la crise.
- **Relative stabilité de l'inflation, hausse du pouvoir d'achat des ménages** : L'inflation serait toujours modérée d'ici décembre : le glissement annuel des prix évoluerait peu d'ici à la fin de l'année, et s'établirait à 1,4 % en décembre 2010. D'une part, l'inflation sous-jacente serait légèrement poussée à la hausse par la diffusion des hausses passées des prix des matières premières et de la dépréciation de l'euro. D'autre part, cette légère hausse serait contrebalancée par le ralentissement des prix des produits frais. Au total, le pouvoir d'achat des ménages progresserait sur un rythme de l'ordre de 0,5 % par trimestre sur la deuxième partie de 2010.
- **Progression de la consommation des ménages** : Avec la hausse du pouvoir d'achat, la consommation des ménages continuerait de progresser : +0,4 % au troisième trimestre, +0,5 % au quatrième. Elle resterait cependant sur un rythme un peu inférieur à celui qui prévalait avant la crise. Ponctuellement, la consommation des ménages pourrait bénéficier au dernier trimestre de l'année d'une hausse de la consommation automobile, avant l'expiration de la prime à la casse. Le taux d'épargne des ménages se stabiliserait à l'horizon de la prévision.

**Le gouvernement a présenté un budget 2011 d'austérité** pour engager le pays dans un effort sans précédent de réduction de ses déficits, au prix de coupes dans les dépenses publiques mais aussi de hausses d'impôts. Le déficit public (Etat, Sécurité sociale, collectivités locales) est attendu au niveau record de 7,7 % du produit intérieur brut cette année. L'objectif est de le réduire à 6 % en 2011, pour le ramener en 2013 à 3 %, plafond fixé par les traités européens, puis 2 % en 2014.

Le premier ministre, qui je cite, a estimé qu'il faudra des années pour revenir à l'équilibre budgétaire. "Notre gouvernement a décidé d'engager un effort massif pour réduire ses déficits. Mais je veux dire devant vous que cet effort ne peut être l'effort d'une année ou même de trois années", a-t-il dit. "C'est un effort de 10 ans pour remettre notre pays dans une situation d'équilibre budgétaire qu'il n'a pas connue depuis 1976".

En terme de réforme structurelle, il sera proposé la mise en place d'une taxe systémique sur les établissements financiers, afin de prévenir les prises de risque excessifs et de compenser le coût, pour les contribuables, de la résolution des crises bancaires.

Le gouvernement honore le rendez vous pris en loi de finances pour 2010 sur la réforme de la taxe professionnelle.

- D'abord, il tire les conséquences de la 1ère année d'application de la nouvelle CET (cotisation économique territoriale) en procédant aux ajustements nécessaires. Notamment, l'assiette de l'IFER télécoms, aujourd'hui trop étroite, sera élargie, et les tarifs de l'IFER éoliennes seront relevés pour inciter les maires à installer ce type d'équipement sur leur territoire ;

- Surtout, comme l'a souhaité le Parlement, le PLF pour 2011 proposera un approfondissement des dispositifs de péréquation de la fiscalité locale :

• Pour le bloc communal, il propose, en concertation avec les commissions des finances des deux assemblées, un processus en deux temps :

1) dès cette année, le principe de la création d'un fonds national de péréquation des communes et intercommunalités serait posé, et un objectif de péréquation à moyen terme serait fixé ;

2) les modalités de fonctionnement de ce fonds seraient ensuite précisées courant 2011, en concertation avec le CFL et avec les associations d'élus

## **II - LA SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES EN 2010 :**

### **2010 : une année de transition et d'inquiétudes**

La crise économique, commencée à l'automne 2008, a produit tous ses effets sur l'année 2009. Les collectivités locales ont été directement concernées : difficultés d'accès au crédit, soutien de la demande intérieure via l'investissement public, forte demande sociale liée à l'augmentation de la précarité.

L'année 2010 succède à une année de crise économique et se situe entre deux périodes de réformes pour les collectivités locales.

Les transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation sont en phase d'achèvement. Les budgets régionaux et départementaux sont moins modifiés en structure que les années antérieures. Le montant des compensations correspondant aux nouvelles compétences transférées en 2010 est de 100 M€ quand il était de plus de 2,2 Md€ en 2007 et de 1,7 Md€ en 2008.

Par ailleurs, au 1er janvier 2010 la taxe professionnelle a été supprimée. Dès 2010, les entreprises sont soumises à la contribution économique territoriale (CET), qui comporte une part imposable sur des bases foncières et une part imposable sur la valeur ajoutée. Les entreprises de réseaux sont en plus redevables d'une imposition forfaitaire.

En 2010, l'État encaisse ces nouveaux impôts et verse aux collectivités une compensation relais se substituant au produit de taxe professionnelle.

Le produit de ces impôts sera perçu par les collectivités locales à partir de 2011. Avec cette réforme, l'ensemble de l'architecture de la fiscalité locale, et notamment la répartition des impôts entre collectivités, est revu.

Ainsi en 2010, les régions ont voté pour la dernière année des taux de taxes foncières, et les départements, pour la dernière fois, un taux de taxe d'habitation.

Enfin se dessine la réforme des collectivités territoriales, dont le projet de loi était en cours d'examen au printemps 2010.

Depuis la fin 2009, les conditions de financement s'avèrent plus favorables pour l'accès à l'emprunt, en raison des baisses des taux d'intérêt.

Les premiers éléments sur les budgets primitifs des communes de plus de 10 000 habitants et des communautés d'agglomération et urbaines font état d'une progression modérée des dépenses d'équipement, en section de fonctionnement d'une hausse des recettes légèrement supérieure à celle des dépenses.

Comme cela est observé depuis de nombreuses années, les dépenses de personnel en 2010 sont prévues en forte hausse dans les groupements (environ 8 %) et en progression plus limitée dans les communes (environ 2,5 %).

À cette date, il est encore difficile d'anticiper les résultats en année pleine du secteur des collectivités locales, d'autant que le paysage fiscal, profondément modifié par la suppression de la taxe professionnelle, n'est pas encore stabilisé, et que les prévisions conjoncturelles ne laissent pas présager une réelle amélioration de la situation économique d'ici à la fin de l'année.

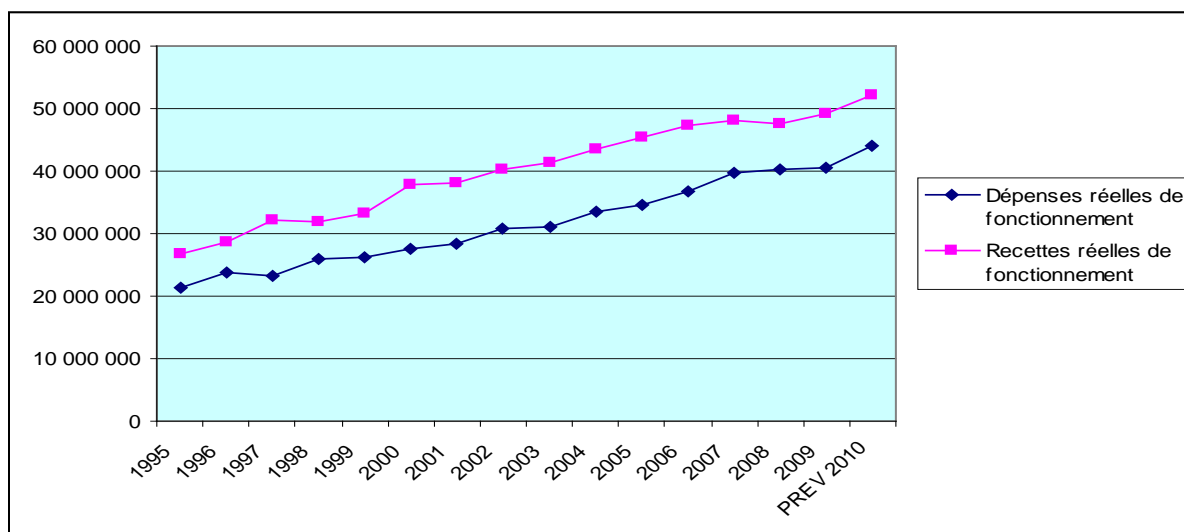
Le scénario envisagé d'une reprise économique timide se répercutera plus ou moins significativement suivant les collectivités : demande sociale en hausse et évolution des recettes de fonctionnement liée à la conjoncture.

Le secteur communal, qui assure 69 % des dépenses d'équipement des collectivités locales, devrait poursuivre la mutualisation engagée sur les charges de fonctionnement, et profiter de la prorogation du mécanisme du FCTVA pour poursuivre son effort d'équipement.

### III – LES PERSPECTIVES 2011 POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE :

#### 1) Situation financière de la Ville de Mandelieu

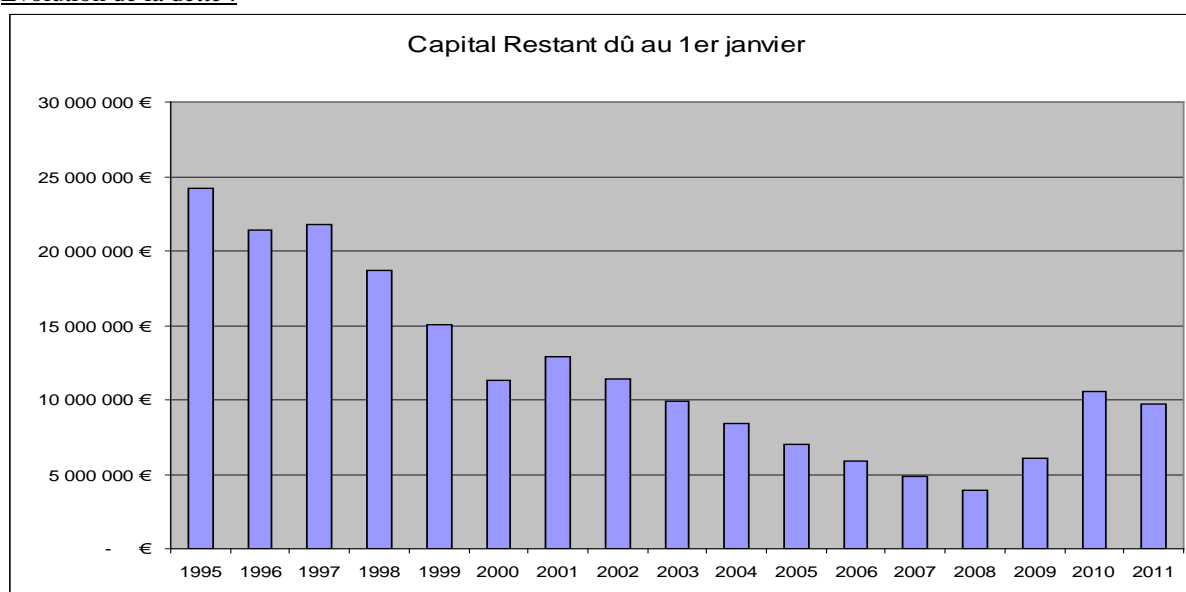
##### Dépenses et recettes réelles de fonctionnement



L'augmentation des taux d'imposition de 10% conjugué à un travail important réalisé sur les bases d'imposition foncière des entreprises et à une reprise de l'activité dans le domaine de l'immobilier, font que l'effet « ciseaux », annoncé en 2009, s'estompe.

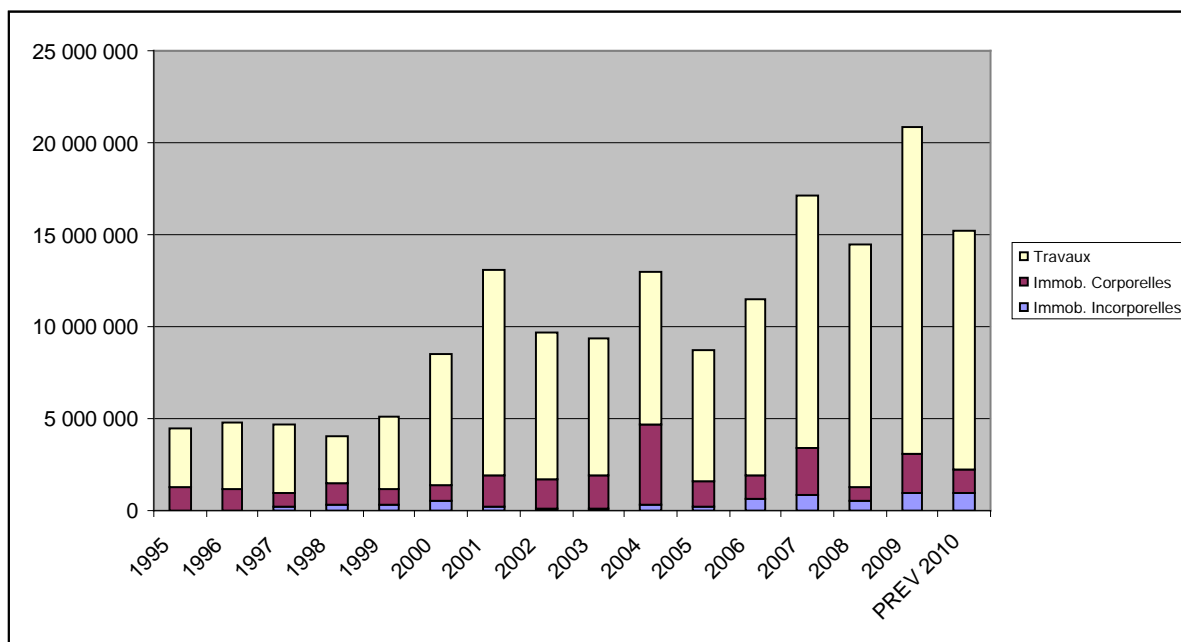
Mais toutes les recettes de fonctionnement ne bénéficient pas de cette évolution positive. Le produit des jeux sur l'année 2010 accuse une baisse constatée fin juillet à -14.88%. Cette tendance ne semble pas s'inverser et laisse présager des pertes de recettes importantes. Une partie de cette baisse est due à la mise en application du Décret n° 2009-1035 du 26 août 2009. Conséquences directes de cette réforme : l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes sociaux devront assumer une perte de recettes d'environ 40 millions d'euros, soit moins 3% des recettes structurelles tirées du produit brut des jeux de casinos. Ces 3% augmentent la perte financière puisqu'ils s'ajoutent pécuniairement à la perte du pourcentage de ces recettes de fonctionnement. Pour les casinos, cette mesure constitue une nouvelle aide de la part de Bercy - lequel multiplie depuis plusieurs mois les mesures en faveur de ce secteur exposé à une vive concurrence, notamment sur internet, et à une baisse de leur activité depuis 2 ans.

##### Evolution de la dette :



Après une période de plus de dix ans sans recours à l'emprunt, la ville a contracté un emprunt de 3 000 000 € en 2008 et 5 000 000 € en 2009. L'exécution mesurée des programmes d'investissement, combinée au fait que les grosses opérations font l'objet d'AP/CP (autorisations de programmes et crédits de paiements), devraient conduire la ville à ne pas réaliser d'emprunt en 2010.

Montant des investissements réalisés :



Le rythme des réalisations en 2010 est nettement ralenti par rapport à la même période de 2009. Ce ralentissement est dû notamment à un certain nombre d'opérations dont les marchés ont été relancés ou négociés afin d'avoir des offres économiquement plus avantageuses. C'est, par exemple, le cas de la réfection de la piste d'athlétisme. Cette baisse est, par ailleurs, imputable à la fin de l'effet plan de relance, qui avait conduit à un versement anticipé du FCTVA.

Les nouvelles autorisations de programmes (AP/CP) mises en œuvre pour le BP 2010 ont un taux de réalisation très bas. Plusieurs auront un début d'exécution au cours du dernier trimestre 2010 (Rue Denis Boden, Rue de Boeri, protection du littoral, sécurité du territoire communal, piste d'athlétisme).

## **2) Les orientations du budget 2011**

Les orientations budgétaires pour 2011 – gel des dotations de l'Etat, impact décalé de la réforme de la taxe professionnelle et réforme de la fiscalité ménage– s'inscrivent dans un cadre prospectif à moyen terme incertain. L'environnement économique et financier ainsi que les projets de réforme fiscale suscitent nombre d'interrogations plutôt négatives.

Le budget 2011 s'inscrit dans une ligne prudentielle et encore plus contrainte que 2010. Il est néanmoins possible dès à présent, compte tenu de l'avancement des dossiers, d'en esquisser les grandes lignes.

Un travail important d'optimisation des dépenses de fonctionnement a été réalisé par l'ensemble des services avec leurs DGAS et leurs Elus délégués, afin de mobiliser les ressources uniquement nécessaires.

Chaque poste de dépenses a fait l'objet d'une étude rétrospective sur 3 ans afin d'évaluer le montant raisonnable à inscrire au budget 2011.

Le budget 2010 a vu le début de la démarche Agenda 21 pour la collectivité. Le budget 2011 s'inscrit toujours dans la poursuite rigoureuse de cette démarche « développement durable ». L'ensemble des opérations inscrites pour le nouvel exercice répondent aux quatre axes qui avaient été retenus. A noter pour 2010, les actions Agenda 21 prévues ont été réalisées à plus de 95%, les 5% restants sont en cours de réalisation.

Après avoir développé un outil important pour le développement économique de la cité en direction du tourisme d'affaires, avec la création du Centre Expo Congrès, la ville a décidé de poursuivre ses actions afin d'améliorer le cadre de vie et l'environnement humain.

Les plans de prévention des risques sont maintenus à un niveau important afin d'assurer la sécurité optimale indispensable aux personnes et aux biens ( 1 760 000 € au total pour les deux Plans de Prévention des Risques : incendie et inondations).

Les restructurations de voirie, après les rues Denis Boden et Boeri, dont les chantiers vont débiter avant fin 2010, l'allée des Mimosas ainsi que les places de la Fontaine et du Château feront peau neuve (AP voirie : 3 630 000 €).

Les projets présentés à la population pour le réaménagement du Centre Ville vont pouvoir débiter. Les dossiers liés à l'emprise foncière nécessaire à la mise en place du projet devraient trouver une issue favorable prochainement et ainsi permettre la réalisation de cet ensemble immobilier redessiné pour créer un cœur de ville. La commune va pouvoir réaliser les travaux concernant les réseaux souterrains (nouvelle autorisation de programme avec une enveloppe de crédits pour 2011 de 800 000 €) avec une participation départementale prévue à 2Millions d'€uros.

Améliorer le cadre de vie (que nous appelons environnement humain), c'est aussi penser à ceux qui éprouvent des difficultés, notamment dans leurs déplacements. La loi N° 2005-102 dite « Loi Handicap » du 11 février 2005 prévoit la mise aux normes d'accessibilité de tous les bâtiments recevant du public avant 2015.

Après un diagnostic sur le patrimoine communal et la voirie (arrêts de bus), une première phase du plan d'accessibilité va être lancée. Cela fera l'objet d'une nouvelle autorisation de programme avec une enveloppe budgétaire de 950 000 € pour 2011.

Les déplacements pour tous seront aussi concernés avec un volume d'acquisitions foncières nécessaires pour le tracé des lignes du B.H.N.S. (Bus à Haut Niveau de Service) mettant Cannes et Mandelieu- La Napoule, à 10 minutes de chaque centre ville par une voie routière centrale réservée.

Le budget 2011 ne se limite pas à ceci, l'ensemble des opérations récurrentes sont renouvelées dans tous les services municipaux, mais chaque prestation va faire l'objet d'une étude de coût et de rendu à la population afin de pouvoir juger de l'opportunité de la maintenir ou dans le cas contraire de réorienter l'offre.

La contribution des associations à la dynamique de la vie locale, à l'animation et au développement du lien social est indéniable et doit être soutenue, c'est pourquoi la ville confirme son soutien au monde associatif, mais reste très vigilante à l'utilisation des deniers publics par ces structures.

Une nouvelle dépense de fonctionnement voit le jour dans le budget 2011. La disparition de la taxe professionnelle en 2010 a été neutralisée par la mise en place d'une compensation relais qui garantissait aux collectivités le même niveau de ressources fiscales.

En 2011, le nouveau dispositif est en place. La ville perçoit des transferts de fiscalité ménage provenant du Conseil Général et du Conseil Régional, ainsi que le produit de nouvelles taxes : taxe sur les surfaces commerciales de plus de 300 M<sup>2</sup> (618 300 €) et imposition forfaitaire sur les équipements de réseaux (38 688 €). Afin qu'il n'y ait pas de déséquilibres importants entre les ressources des collectivités, il a été créé le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.) pour assurer une péréquation horizontale. Les communes, dont les transferts, post-réforme de la taxe professionnelle, génèreraient une augmentation des ressources devront verser une contribution à ce fonds. Cela permettra de compenser les pertes enregistrées, notamment pour les communes hébergeant des entreprises industrielles. La ville de Mandelieu devra verser au F.N.G.I.R. une cotisation de l'ordre de 4 085 000 €

Les effets de la crise se font toujours sentir dans l'élaboration de ce budget. Certaines recettes comme la taxe additionnelle aux droits de mutation n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant 2009 et le produit des jeux est plutôt la baisse qui s'accroît.

Les dotations de l'Etat sont gelées en valeur pour les trois années à venir et les partenaires financiers traditionnels se désengagent progressivement, c'est-à-dire : baisse des dotations en €uro constant.

Malgré toutes ces données, laissant présager un budget difficile, la commune a souhaité maintenir la qualité des prestations offertes aux administrés au même niveau. Cela a nécessité une étude très minutieuse du budget pour trouver de nouvelles sources d'économies.

Le poste le plus lourd du budget (les frais de personnel) a été étudié au plus près afin de pouvoir rester sur un montant de dépenses très proche de celui de 2010 (baisse de - 0,23%), en intégrant tout de même les évolutions réglementaires prévues pour l'année.

Le non recours à l'emprunt en 2010 génère des dépenses de remboursement d'annuités stables pour 2011 d'autant que certains contrats anciens vont se terminer. Cela va permettre de dégager une enveloppe plus importante d'appel éventuel à l'emprunt pour le financement des investissements 2011, en sachant qu'il ne sera mobilisé qu'au niveau strictement nécessaire.

-- O – O – O --

**En ce qui concerne les budgets annexes :**

- **Ports**

Il ne connaît pas d'évolution sensible par rapport à 2010.

- **Eau**

La remise à niveau des réseaux d'eau potable va être poursuivie

- **Assainissement**

La remise à niveau des réseaux d'assainissement va être poursuivie.

- **Activités nautiques**

La reprise en régie des activités du centre nautique depuis septembre 2009, a conduit à la création de ce budget annexe. Il retrace l'ensemble de ces activités en dépenses et en recettes, y compris les frais de personnel y afférant.

====000====

**Le Débat d'Orientation Budgétaire sera affiché ultérieurement car il est en cours de retranscription actuellement.**

====000====

**La séance est levée à 11H12.**